

Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, DG – Greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2026 le règlement numéro 333-26 abrogeant et remplaçant le règlement no 298-2019 règlement sur la gestion contractuelle.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la municipalité au 330, Route 132, Hope.

DONNÉ À HOPE, ce 12ième jour de juin 2026


Nancy Castilloux
DG - Greffière-trésorière